

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 Avril 2011

L'an deux Mille onze, le **dix neuf avril** à dix huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur COLAS Roger, Maire,

Date de convocation : 5 Avril 2011

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : ARGOUARC'H Frédérique - BELLEGUIC Robert - CADIC Jean-Paul – CAUDAN Monique – CORNE André - CUDON Françoise - FITAMANT Georges – GAUBERT Louis - HERVET Claude - JEHANNO Claude – LE GOFF Bernard - LE MARRE Armel - LE NAOUR Elise – PERRON Françoise - RICHARD magali – ROLLIN Philippe

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

ROBET Jean Noël qui donne pouvoir à COLAS Roger

Absents :

LE NIGEN Michel

Le Conseil a choisi pour secrétaire Magali RICHARD

ORDRE DU JOUR

1. Approbation compte-rendu de la réunion du 15 Mars 2011
2. Tirage au sort jurés d'assises
3. taux d'imposition 2011
4. Budgets Primitif 2011
5. Subventions 2011
6. Contrat fourrière 2011
7. Questions diverses

***1 Approbation compte-rendu de la réunion
du 15 mars 2011***

Le compte-rendu de la réunion du 15 mars 2011 est adopté à l'unanimité.

2 Tirage au sort jurés d'assises

Affiché en mairie le 22/04/2011 – Visé par la Préfecture le 26/04/2011

Conformément à la circulaire préfectorale du 21 Mars 2011 il est procédé au tirage au sort des jurés d'assise pour l'année 2012.

L'arrêté préfectoral n° 2011-0414 du 18/3/2011 stipule qu'un juré doit être désigné pour la Commune de TREMEVEN mais que le nombre de jurés à tirer au sort doit être triple.

Les trois personnes suivantes sont tirées au sort :

- M. GERBET Robert, domicilié à Kerfontaine TREMEVEN
- Mme LE GAC Née SCHENKEL Lucienne, domiciliée 22 Rue de Quimperlé à TREMEVEN
- Mme PENDELIAU Née JAMBOU, domiciliée 30 Rue de Quimperlé à TREMEVEN

3 Taux d'imposition 2011

Affiché en mairie le 22/04/2011 – Visé par la Préfecture le 26/04/2011

La Commission des Finances réunie le 1^{er} Avril 2011, au vu des bases d'imposition notifiées pour 2011 propose le maintien des taux communaux en 2011.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des trois taxes locales en 2011, à savoir :

Taxes	Bases 2011	Taux	Produit correspondant
Taxe habitation	1 928 000	14.16 %	273 005
Taxe foncier bâti	1 528 000	16.02%	244 786
Taxe foncier non bâti	52 900	42.40 %	22 430
			540 221

4 Budgets primitifs 2011

Affiché en mairie le 22/04/2011 – Visé par la Préfecture le 26/04/2011

M. CORNE andré, en présence de M. LAMER Trésorier principal à QUIMPERLE, présente à l'assemblée les budgets primitifs 2011.

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **1 349 873.05 €**
La section d'Investissement s'équilibre à la somme de **925 700.00 €**
Le **Budget Général** est adopté par 18 Voix Pour.

BUDGET EAU POTABLE :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **164 851.80 €**

La section d'Investissement s'équilibre à la somme de **234 338.09 €**

Le Budget **EAU POTABLE** est adopté par 18 Voix Pour.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **169 499.65 €**

La section d'Investissement s'équilibre à la somme de **86 185.00 €**

Le Budget **ASSAINISSEMENT** est adopté par 18 Voix Pour.

BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **15 000.00 €**

La section d'Investissement s'équilibre à la somme de **21 634.43 €**

Le Budget **TRANSPORT SCOLAIRE** est adopté par 18 Voix Pour.

5 Subventions 2011

Affiché en mairie le 22/04/2011 – Visé par la Préfecture le 26/04/2011

M. Le Maire présente à l'assemblée les propositions de subventions suivantes pour l'année 2011

Amicale laïque	1000 €
Amicale activités extra-scol.	2250 €
Société Chasse TREMEVEN	150 €
Anciens Combattants	600 €
Club EQUILIBRE(danse)	1600 €
TREMEVEN Moto Sport	300 €
A.S.T (foot)	1 830 €
LE TRAIT (Dessin)	150 €
Comité des fêtes	1000 €
Judo Club Trémévénais	500 €
Cté Jumelage Monivea	600 €
ADMR	1600 €
DIV YEZH BRO	100 €
COMEDIA (Théâtre)	200 €
V.S.T	200 €
DDEN Quimperlé	40 €
Pup.Enseign.public	30 €
Mouvement de la Paix	30 €
SNSM CLOHARS	60 €
CRECHE CAPUCINE (30 €/enfant)	180 €
TOTAUX	12 420 €
CCAS	5 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 Voix pour et une abstention (Frédérique ARGOUARC'H), adopte le tableau des subventions 2011

6 Contrat fourrière

Affiché en mairie le 22/04/2011 – Visé par la Préfecture le 26/04/2011

L'article L 211-24 du code rural prévoit que « *chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme des délais fixés aux articles L211-25 et L211-26, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune.* »

La S.P.A de Cornouaille de CONCARNEAU propose un contrat d'exploitation de la fourrière municipale. Le tarif est fixé à 0.65 € par habitant, soit pour la commune de TREMEVEN $0.65 \text{ E} \times 2184 = 1\,419.60 \text{ €}$

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer le contrat fourrière.

7 COCOPAQ : Convention-cadre -: Aménagement des points d'arrêts du réseau de transports collectifs

Affiché en mairie le 22/04/2011 – Visé par la Préfecture le 26/04/2011

La COCOPAQ, devenue Autorité organisatrice de Transport (AOT) dispose d'une compétence pleine et entière en matière de transport et organisera à compter du 1^{er} septembre 2011, l'ensemble des transports collectifs.

Le Conseil Communautaire du 30 mars 2011 a autorisé le président de la COCOPAQ à signer le convention cadre pour l'aménagement des points d'arrêt du réseau de transports collectifs. Cette convention lie la communauté de communes à toutes les communes membres de la communauté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise M. Le Maire à signer la convention cadre.

Le Maire

La secrétaire
Magali RICHARD

Les membres du
Conseil Municipal